

DEMANDE DE LICENCE PAR INTERNET 2017-2018

➤ **Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille - A CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB**

➤ Club

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

En cas de **modifications** concernant des changements ou corrections d'adresse, de code style, de date de naissance, etc., veuillez cocher la case ci-contre et indiquer ces modifications dans la ou les rubrique(s) « nouveau licencié ».

ADRESSE MAIL PERSONNELLE

Veillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail **pour recevoir votre attestation de licence** dès l'enregistrement par votre Club.

Si vous avez déjà été licencié(e) indiquez ici votre n° de licence

Les informations relatives aux notices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : www.ffkarate.fr

➤ **Adresse e-mail du licencié indispensable pour recevoir l'attestation de licence (IMPORTANT : écrire lisiblement EN MAJUSCULE)**

@

➤ **NOUVEAU LICENCIÉ DANS LE CLUB** (ou modifications pour les renouvellements) : M Mme

▼ NOM

▼ Prénom

▼ Date de naissance : jour/mois/année

Important ! Veuillez à indiquer **très lisiblement** votre date de naissance car elle conditionne votre catégorie d'âge : poussin, pupille, benjamin, ..., sénior.

▼ N°

▼ Rue, Bd, Avenue, Cours, etc.

▼ Nom de la voie

▼ Appartement, Étage, Escalier, Immeuble, Bâtiment, Résidence, ...

▼ Lieu-dit

▼ Code postal

▼ Commune

▼ Téléphone 1

▼ Téléphone 2

▼ Code style (voir au verso)

➤ LE SOUSSIGNÉ DÉCLARE

- Adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFKDA.
- Régler la somme de **37 € TTC** (licence : 36,25 € TTC et assurance : 0,75 € TTC).
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur www.ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date :

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)

- Refuser d'adhérer à l'assurance « garanties de base accidents corporels » proposée par la FFKDA ; dans ce cas, le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du Karaté et des Disciplines associées.
- En conséquence, ne pas régler avec la licence la somme de 0,75 € de l'assurance, mais régler finalement la somme de **36,25 € TTC**.
- Avoir pris connaissance, au verso ou sur www.ffkarate.fr, des informations relatives : aux assurances et garanties complémentaires, à la validité de la licence, au certificat médical et à la loi du 06 janvier 1978 modifiée « Informatique et libertés ».

Date :

Signature de l'adhérent :
(ou du représentant légal)

KARATÉ DO

| Style | Code |
|--------------------------|-------|
| Full Contact | KFC |
| Gojo Ryu | GOJU |
| Karaté Contact | KTAC |
| Kempo | KEMPO |
| Kyokushinkai | KYOK |
| Okinawa Shorin-Ryu | OKI |
| Shito Ryu | SHIT |
| Shorinji Ryu | SHORI |
| Shotokai | SHOK |
| Shotokan | SHOT |
| Shukokai | SHUK |
| Uechi Ryu | UECH |
| Wado Ryu | WADO |
| Autre style de karaté-do | KARA |

KARATÉ JUTSU

| Style | Code |
|-----------------------------|-------|
| Bâton Self-défense | AITO |
| Body Karaté | BODY |
| Combat Mixte | COMBM |
| Genbudo | GEN |
| Karaté Défense | KDEF |
| Kobudo | KOBU |
| Nanbudo | NANB |
| Nihon Tai-Jitsu | TAI |
| Nunchaku | NUNC |
| Shidokan | SHID |
| Shindokai | SHKA |
| Shinkido | KIDO |
| Shorinji Kempo | SKEM |
| Tai-Do | TD |
| Tai-Jitsu | TAI |
| Tai Kyoku Ken | TKY |
| Takeda Budo | TAKE |
| Tokitsu Ryu | TOKI |
| Toreikan Budo | TORE |
| Wadokan | WKAN |
| Autre style de karaté-jutsu | KAJT |

DISCIPLINES ASSOCIÉES

| Style | Code |
|------------------------------------|-------|
| Arts Martiaux du Sud-Est Asiatique | AMSA |
| Arts Martiaux Vietnamiens | AMV |
| Krav Maga | KRAV |
| Para-Karaté | PARAK |
| Wushu (Arts Martiaux Chinois) | WUSHU |
| Yoseikan Budo | YOS |

AUTRES DISCIPLINES

| Style | Code |
|--------------|-------|
| Capoeira | CAPOE |
| Pencak Silat | SILA |
| Qi-Gong | QGNG |



INFORMATIONS

VALIDITÉ DE LA LICENCE

La validité de la licence ne pourra être prise en compte que si elle est dûment signée par l'adhérent ou par son représentant légal. Conformément à l'art. 412 du Règlement Intérieur de la FFKDA, la licence n'est valable qu'après enregistrement informatique par la fédération. Tout titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les Statuts et Règlements de la FFKDA (textes officiels disponibles sur le site www.ffkarate.fr, rubrique « Juridique »).

CERTIFICAT MÉDICAL

En application de la nouvelle réglementation relative aux certificats médicaux et notamment des articles D.231-1-3 et D.231-1-5-2° du Code du sport, la présentation d'un certificat d'absence de contre-indication à la pratique du karaté et disciplines associées, datant de moins d'un an, est exigé pour toute souscription de licence.

LOI DU 6 JANVIER 1978 « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS »

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FFKDA. En application de la loi du 06 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en vous adressant à : licences@ffkarate.fr

Vous êtes susceptible de recevoir des offres commerciales de la FFKDA ou de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire en nous indiquant vos nom, prénom et adresse.

ASSURANCES ET GARANTIES COMPLÉMENTAIRES

Les garanties sont consultables sur le site www.ffkarate.fr, rubrique « assurances » ou sur demande écrite auprès de la FFKDA. Avant la signature de sa demande de licence, l'adhérent doit prendre connaissance des notices d'assurance et des bulletins SPORMUT FFKDA.

> **Responsabilité civile** : l'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des conditions de l'assurance responsabilité civile souscrites par la FFKDA.

> **Accident corporel** : la FFKDA met en garde le licencié contre les dommages corporels dont il peut être victime à l'occasion de la pratique du karaté ou d'une des disciplines associées. Elle attire son attention sur l'intérêt qu'il a à souscrire une assurance « individuel accident ». L'établissement de la licence permet à son titulaire de bénéficier, s'il le souhaite, des conditions d'assurance « accident corporel » souscrite par la FFKDA auprès de la Mutuelle des Sportifs. Le soussigné reconnaît avoir été informé des risques encourus par la pratique du karaté et d'une des disciplines associées pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'assurance.

La FFKDA informe le licencié que le prix de la garantie de base « individuel accident » s'élève à 0,75 € TTC quel que soit l'âge.

> **Options complémentaires** : Le soussigné déclare avoir été informé, dans les notices d'assurance, des possibilités d'extension complémentaires des garanties de base qu'il peut souscrire personnellement auprès de la Mutuelle des Sportifs. Le bulletin d'adhésion aux garanties complémentaires SPORMUT FFKDA est également téléchargeable sur le site www.ffkarate.fr rubrique « assurances ».

EN CAS DE SINISTRE

Le licencié peut procéder à la déclaration d'accident en ligne sur le site : www.ffkarate.fr ou télécharger le formulaire « déclaration d'accident » sur ce site et l'adresser à la Mutuelle des Sportifs.

N° à composer en cas de rapatriement nécessité par un accident ou une maladie grave :
Tél : +33 5 49 34 88 27 (7j/7 et 24h/24)

> Mutuelle des Sportifs

2/4 rue Louis David – 75 782 Paris Cedex 16
Tél : 01 53 04 86 19 – Fax : 01 53 04 86 87
Mail : contact@grpmds.com
N° ORIAS FFKDA : 1005 4869

Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité.
Mutuelle immatriculée au Registre National des Mutuelles sous le n°422 801 910.